

Orléans, le **06 NOV. 2024**

Liste des destinataires au verso

N/réf : DEP/n°43

Objet : Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025

Une consultation est lancée sur les projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025 auprès de l'assemblée que vous présidez. Cette consultation concerne :

- le projet des « **Enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne** » et son calendrier de travail,
- le projet des « **Questions importantes (enjeux) et programme de travail pour la gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033** », son calendrier, l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et la liste des territoires à risques importants d'inondation.

Cette consultation, entièrement numérique, intervient en application du code de l'environnement¹ et vise à recueillir vos observations et propositions sur ces deux projets de documents.

Nous vous invitons donc à participer à cette consultation en organisant un débat ou un point d'information au sein de votre structure. Nous vous remercions de nous faire part de vos observations **avant le 25 mai 2025**.

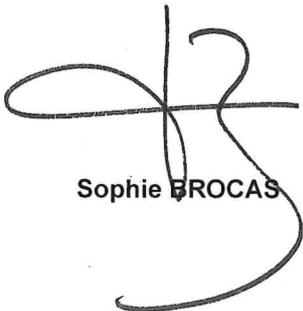
Nous vous invitons également à faire connaître cette consultation auprès de vos publics.

Les documents de la consultation sont disponibles sur le site sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr. Une trame de réponse est à disposition des acteurs et un questionnaire en ligne permet aux citoyens de répondre.

Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin et les services de l'État qui établiront, à la suite de la consultation, une version définitive de ces deux documents pour les années 2028 à 2033. Ces documents s'imposeront à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.

Les services de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire, coordinatrice du bassin, restent à votre disposition pour tout éclairage complémentaire.

**La Préfète de la région Centre-Val de Loire,
coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne**


Sophie BROCAS

**Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne**


Thierry BURLLOT

¹ Articles L.212-2 et L.566-11 du code de l'environnement.

Liste des destinataires du bassin Loire-Bretagne :

- Présidentes et présidents des associations départementales des maires
- Maires
- Présidentes et présidents des intercommunalités et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Présidentes et présidents des structures porteuses de contrats territoriaux
- Présidentes et présidents des collectivités porteuses de PAPI (programme d'actions de prévention des inondations)
- Présidentes et présidents des structures porteuses de SLGRI (stratégies locales de gestion des risques d'inondation)
- Représentantes et représentants des collectivités situées sur des territoires à risques importants d'inondations (TRI)
- Présidentes et présidents des associations
- Présidentes et présidents des chambres départementales et interdépartementales des notaires
- Présidentes et présidents des agences d'urbanisme
- Directrices et directeurs généraux des agences régionales de santé (ARS)
- Directeur général du Centre national de la propriété forestière